

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

**Monsieur PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Nomination d'un(e) secrétaire de séance**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_15**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

Mme LA PRESIDENTE. - Chers Collègues, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner Cédric PIENNE, le plus jeune membre de l'Assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:11:07 +0200  
Ref:9040228-13604696-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

**Monsieur PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2025**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_16**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne,

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:10:33 +0200  
Ref:9040229-13604697-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

Monsieur **PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Soutien à l'Ingénierie Grand Est pour l'année 2024 - solde**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_17**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Poles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Poles d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne,

VU la Convention de financement Ingénierie 2024 (n°24E00136420) passée entre le PETR du Pays d'Epervay Terres de Champagne et la Région Grand-Est,

VU les rapports d'activités 2024 des chargés de mission,

Madame la Présidente indique que le PETR du Pays d'Epervay Terres de Champagne, avec l'accord du Conseil Syndical, a sollicité le soutien financier de la Région Grand-Est pour le financement des postes de chargé de mission pour l'année 2024. Cette subvention fait l'objet d'une convention passée entre le PETR et la Région Grand-Est au titre de la politique d'animation des territoires.

Afin de pouvoir procéder à la demande de versement du solde, le PETR, doit fournir un certain nombre de pièces, dont les rapports d'activités détaillés, doivent être approuvés par l'organe délibérant du PETR.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

APPROUVE les rapports d'activité des chargés de mission 2024 (en annexe)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:10:04 +0200  
Ref:9040230-13604698-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

**Monsieur PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subventions Ingénierie pour l'année 2025**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_18**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay Terres de Champagne

VU le projet de Convention-cadre d'objectifs et d'engagements réciproques entre la Région Grand Est et les Pays/PETR 2025-2027

La Présidente indique que pour mettre en oeuvre la stratégie dans le cadre de la démarche Pays, le maintien d'une ingénierie spécifique est nécessaire. Elle sera assurée par des chargés de missions et le directeur.

La région Grand Est propose aux PETR une convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et d'engagements réciproques, commune à tous les Pays/PETR intéressés, qui privilégie l'articulation des interventions respectives de la Région Grand Est et des structures de

pays au service des porteurs de projet sur le terrain. Elle a pour objet de :- reconnaître les missions-socle des Pays /PETR communes à tous ; - permettre une visibilité à trois ans et sécuriser le financement dans un contexte de contraintes budgétaires généralisées, de façon dégressive entre 2025 et 2026 et stabilisée en 2027 ; - resserrer le partenariat sur des attendus régionaux. A compter de 2025, il est proposé de venir en appui aux missions des Pays PETR sous forme d'une subvention globale de 32 000 € maximum/structure/an, décomposée comme suit :

- **Une aide-socle de 20 000 €** maximum modulée selon le caractère rural du territoire et le nombre d'ETP comme suit :

\* 20 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est inférieure ou égale à 50 habitants/km<sup>2</sup>

\* 15 000 € pour les Pays de plus d'1 ETP dont la densité de population est supérieure ou égale à 50 habitants/km<sup>2</sup>

\* 9 000 € pour les Pays comptant 1 seul ETP

\* Proratisée en fonction du % d'ETP pour les Pays de moins d'1 ETP

Cette aide est à justifier par un conseil de développement et/ou des groupes de travail associant la société civile actifs, des mutualisations de services et coopérations inter-EPCI, ainsi qu'un appui spécifique à la ruralité.

- **Une aide thématique complémentaire déclinée en deux volets optionnels :**

\* 8 000 € pour une thématique propre à chaque territoire, identifiée par le Pays en concertation avec la Région et à justifier par une fiche de suivi et des questions évaluatives autour de quelques indicateurs de réalisation et d'impacts.

Le PETR du Pays d'Epervain Terres de Champagne a choisi de se positionner sur le sujet de l'Urbanisme Favorable à la Santé,

\* Une aide pour la contribution active à un chantier collectif à mener sur 3 ans dans le cadre du réseau Région / Pays et en lien avec Citoyens & Territoires, la tête de réseau partenaire de la Région : 4 000 €.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

DONNE pouvoir à la Présidente pour signer la convention-cadre pour une durée de 3 ans ;

SOLLICITE les aides proposées par la Région Grand Est, à savoir :

- l'aide socle ;
- l'aide relative au choix d'une thématique, le PETR d'Epervain terres de Champagne ayant choisie la thématique "Urbanisme Favorable à la Santé ;
- l'aide relative à la contribution active à un chantier collectif à mener pendant les 3 ans de la convention.

DONNE tout pouvoir à la Présidente pour l'exécution de cette délibération et l'autorise à déposer les demandes dans ces conditions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:09:24 +0200  
Ref:9040231-13604699-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

**Monsieur PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Règlement Intérieur du PETR**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_19**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

Vu le Code du travail, notamment les articles L.1311-2 et suivants relatifs au règlement intérieur des établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 28 et suivants,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine professionnelle dans la fonction publique territoriale,

Vu les statuts du PETR du Pays d'Epervay terres de Champagne,

Considérant qu'il convient de formaliser les règles internes relatives à l'organisation du travail, à la discipline, à l'hygiène et à la sécurité applicables aux agents employés par le PETR,

Considérant que le règlement intérieur a été soumis, pour avis, au comité technique du centre de gestion de la Marne le 1er avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :  
DÉCIDE :

Article 1 : d'instaurer un règlement intérieur du personnel du PETR du Pays d'Epervay Terres de Champagne, applicable à l'ensemble des agents employés par le PETR, titulaires comme contractuels.

Article 2 : le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération est adopté. Il précise notamment :

- les conditions générales de travail (horaires, congés, absences, etc.),
- les consignes de sécurité et d'hygiène applicables dans les locaux du PETR,
- les règles de comportement et de discipline,
- les droits et obligations des agents.

Article 3 : le règlement intérieur entre en vigueur à compter du 2 juillet 2025, après affichage dans les locaux de travail et notification aux agents.

Article 4 : le Président est chargé de l'application du présent règlement et de toute mesure nécessaire à son respect.

Article 5 : le présent règlement pourra être modifié par délibération du Conseil syndical, après consultation des instances représentatives du personnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:08:49 +0200  
Ref:9040232-13604700-1-D  
Signature numérique  
la Présidente

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

Monsieur **PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Recrutement de deux conseillères en rénovation énergétique pour une durée de 3 ans**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_20**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

**Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - Article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° DEL-2021-22 en date du 8 avril 2021 portant création de deux emplois permanents de Chargé(e)s de mission Conseiller énergétique,

Vu la vacance du poste,

Madame la Présidente.

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé que les besoins du PETR ont nécessité la création de deux emplois permanents de Chargé(e)s de mission Conseiller énergétique relevant du grade d'Attaché, catégorie hiérarchique A par délibération n° DEL-2021-21 du 8 avril 2021 à temps complet.

Ces postes étant vacants, il est proposé le recrutement de deux agents contractuels sur la base d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de pourvoir les postes de Chargées de mission Conseiller énergétique par deux agents contractuels, titulaires d'un des diplômes leur permettant de se présenter au concours d'Attaché Territoriale,

DECIDE d'autoriser le recrutement de deux agents contractuels sur l'emploi permanent sur le grade d'Attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Conseiller énergétique à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans,

DIT que les candidates retenues seront rémunérées sur la base du 4ème échelon, de la grille indiciaire d'Attaché territorial, Indice brut 525, indice nouveau majoré 455, et bénéficiera du RIFSEEP selon la délibération en vigueur,

AUTORISE la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:07:29 +0200  
Ref:9040233-13604701-1-D  
Signature numérique  
la Présidente



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	23	23 + 6 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Martine BOUTILLAT**, Présidente.

Présents : **BOUTILLAT Martine, BRESSION Marie-Christine, BUCQUET Jean-Claude, CHARLOT Dominique, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de VARINE Roxane, DENIS Max, FILAINE Eric, FONTANESI Catherine, FRIQUOT Alain, FROMM Jacques, GERALDY Claude, GODRON Jean-Michel, LEBRUN-DAVID Thérèse, LOMBARD Maurice, MAZY Christine, MEHENNI Patricia, PIENNE Cédric, PIERLOT José, RICHARD William, RICHOMME Philippe, ROUILLE Sylvie.**

Absents : **BOUYE Thierry, COUTANT Régis, DUVAT Xavier, HUMBERT Antoine, JAZERON Madeleine, LEROY Franck, PERREIN Hélène, PERROT Pascal, SAINZ Jean-François, TARATUTA Jean-Luc, TISSIER Romain, VEAUX Olivier, COURTEAUX Michel, DULION Gilles, DUMONT Philippe, FOURNY Christiane.**

Représentés : **JANNET Monique pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, LAFOREST Maryline pouvoir donné à GODRON Jean-Michel, LEVEQUE Dominique pouvoir donné à RICHOMME Philippe, MAUSSIRE Philippe pouvoir donné à COUTIER Nathalie, RODRIGUES Jonathan pouvoir donné à PIENNE Cédric, WERBROUCK Marie-Laure pouvoir donné à BOUTILLAT Martine, CLAUDOTTE Philippe titulaire de FILAINE Eric, SCHERRER Luc titulaire de GERALDY Claude, THOMAS Yann titulaire de BUCQUET Jean-Claude.**

**Monsieur PIENNE Cédric** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation**  
**N° de délibération : DEL\_2025\_21**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	6	29	0	0	0

L'article L135-6 et R135-1 du Code général de la fonction publique prévoient que les collectivités et établissements publics sont astreints de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir le signalement des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, des agissements sexistes, des menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection de victimes et de traitement des faits signalés.

L'ensemble des collectivités et établissements publics, quel que soit leur seuil démographique ou le nombre de leurs agents, sont dans l'obligation de répondre à cet impératif légal.

Le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs collectivités et établissements publics, ou confié au Centre de Gestion sur demande de la collectivité ou de l'établissement public.

Le dispositif de signalement impose trois procédures distinctes :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
3. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Les faits concernés sont les suivants :

- violences,
- discriminations,
- harcèlement moral,
- harcèlement sexuel,
- agissements sexistes,
- menaces,
- intimidations.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

1. D'approuver le principe de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir le signalement des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, des agissements sexistes, des menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection de victimes et de traitement des faits signalés,
2. De mutualiser le dispositif par voie de convention avec le Centre de Gestion de la Marne,
3. D'autoriser Martine BOUTILLAT, Présidente du pays d'Epernay à signer ladite convention et tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre.
4. D'autoriser toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 2 juillet 2025  
Martine BOUTILLAT,  
Présidente



MARTINE BOUTILLAT

Martine BOUTILLAT  
2025.07.01 22:08:09 +0200  
Ref:9040249-13604717-1-D  
Signature numérique  
la Présidente